

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'AHUILLE
DU 28 JUIN 2018**

Date de convocation : le 21 juin 2018

Conseillers en exercice : 14
Présents : 11
Absent(s) excusé(es) : 3
Pouvoirs : 2
Votants : 13
Majorité absolue : 6

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit juin, 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Christelle REILLON, maire.

Etaient présents : Christelle REILLON, Olivier RICOU, Nadège CHESNEAU, Sylvie LANDELLE, Maurice AUBRY, Laurent AILLERIE (*à partir de 21h*), Géraldine BRICIER, Agnès PLANCHARD, Ellen RAVE-BARBEDETTE, Myriam MANCEAU COUSIN, Maud VINCHON FAUCHER.

Absents/Excusés : Damien GUERET (pouvoir à Nadège CHESNEAU)
Claudius BROCHARD
Roger BOILEAU (pouvoir à Maurice AUBRY)

Secrétaires de séance : Agnès PLANCHARD

Ordre du jour :

1- LAVAL AGGLOMERATION

Elaboration du RLPi (Règlement Local de Publicité Intercommunal) –
Orientations
Pôle « Animation Environnement Nature »

2- FINANCES

Solution de Financement des Investissements 2018 à 2020
Décision Modificative au Budget Principal 2018
Compléments subventions et dotations 2018

3- ENFANCE JEUNESSE

Organisation de la rentrée scolaire 2018-2019
Validation du règlement intérieur
FRANCAS53 : Devenir du partenariat
Relais Assistantes Maternelles : Bilan 2017

4- PERSONNEL COMMUNAL

Projet de formation au titre du CPF

5- TRAVAUX BATIMENTS

Choix du prestataire pour travaux de toiture logement et bâtiments communaux
Présentation des travaux en cours

6- LOTISSEMENT : L'OREE DES CHAMPS

Avancement des Travaux et Vente des Parcelles

7- PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Convention de mise à disposition partielle de personnel via la commune de Changé

8- DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS OCTROYEES AU MAIRE :

Urbanisme : Droit de préemption urbain

Décision Modificative n°1 prise par certificat administratif du Maire

9- BIBLIOTHEQUE :

Organisation des tâches bénévoles / agent communal

10- ASSOCIATION COMMUNALE

Comité d'Animation

11- INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

Approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal en date du 31 mai 2018

Madame le Maire ouvre la séance et propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal de la réunion de conseil municipal en date du 31 mai 2018.

Le procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal en date du 31 mai 2018 est approuvé, à l'unanimité des membres présents.

1- LAVAL AGGLOMERATION

ELABORATION DU RLPI (REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL) – ORIENTATIONS

Délibération n° 050-2018

Madame le Maire donne des explications concernant l'élaboration du RLPI au sein de l'intercommunalité.

La réglementation sur la publicité extérieure concerne trois types de dispositifs : publicités, pré-enseignes et enseignes:

Publicité : constitue une publicité, toute inscription, forme ou image destinée à informer le public ou à attirer son attention.

Pré-enseigne : constitue une pré-enseigne, toute inscription, forme ou image indiquant la proximité d'un immeuble où s'exerce une activité déterminée.

Enseigne : constitue une enseigne, toute inscription, forme ou image apposée sur un immeuble et relative à une activité qui s'y exerce.

Les conseillers municipaux doivent prendre connaissance et débattre des orientations proposées pour l'élaboration du RLPI.

5 orientations ont été définies, par délibération de Laval Agglomération du 13/11/2017 :

Orientation n°1 : Préserver les paysages naturels et urbains

Protéger les espaces de nature en ville : les parcs et jardins, les zones naturelles et agricoles, les cônes de vue, les bords de rivière...

Les dispositifs publicitaires seront donc à éviter au sein de ces zones.

Orientation n°2 : Valoriser le paysage urbain des centralités

Pour permettre de conserver ou retrouver le dynamisme des centres, un équilibre est à trouver pour concilier communication extérieure et qualité paysagère de ces espaces de vie économique.

Une harmonisation des enseignes au sein des centres-villes est recherchée pour une dynamique commerciale cohérente et facilement lisible.

Orientation n°3 : Veiller à la qualité paysagère des zones résidentielles.

Les espaces résidentiels sont des zones à dominante d'habitation, qui n'ont pas vocation au commerce ou au transit, la présence de grands dispositifs de publicité extérieure sera davantage maîtrisée

Orientations n°4 : Accompagner la dynamique commerciale des zones d'activité.

Le but est d'informer, d'être visible des usagers en limitant la prolifération exagérée des dispositifs. Il s'agit de privilégier la qualité et la lisibilité des dispositifs publicitaires dans les zones d'activités économiques

Orientation n°5 : Assurer la visibilité des acteurs économiques locaux, tout en préservant la qualité paysagère des principaux axes du territoire.

Les grands axes traversant sont à la fois des secteurs privilégiés pour l'expression publicitaire, mais également les vitrines de l'identité du territoire.

Au-delà de ces secteurs sensibles, une plus grande liberté sera donnée à l'expression publicitaire, afin d'assurer la visibilité des acteurs locaux, tout en cadrant l'implantation des dispositifs (densité, esthétisme) afin d'assurer leur insertion.

Madame le Maire rappelle que le Conseil communautaire a prescrit l'élaboration d'un règlement local de publicité intercommunal (RLPi) le 13 novembre 2017.

L'article R. 581-73 du Code de l'environnement dispose que le rapport de présentation du RLPi définit les orientations et objectifs de ce document.

Conformément à l'article L. 153-12 du Code de l'urbanisme, applicable en vertu de l'article L. 581-14-1 du code de l'environnement, les orientations du RLPi doivent être soumises à débat de chaque Conseil municipal et du Conseil communautaire, au plus tard deux mois avant l'arrêt du projet de RLPi.

Ces orientations ont été débattues en comité de pilotage du RLPi et lors de l'atelier avec les communes. Ces propositions d'orientations ont également été présentées aux acteurs de la publicité (afficheurs, commerçants, enseignistes...).

FINALITES DU DEBAT

Ce débat ne donne pas lieu à un vote. Le document joint à la présente délibération doit permettre à l'ensemble des conseillers municipaux de prendre connaissance et de débattre des orientations proposées pour l'élaboration du RLPi.

ELEMENTS DE CADRAGE

Le RLPi est un document qui régleme les publicités, enseignes et pré-enseignes sur le territoire qu'il couvre. Il permet d'adapter aux spécificités locales la réglementation nationale prévue par le code de l'environnement, mais il ne peut être que plus restrictif que celle-ci.

La délibération de prescription du RLPi prise par le Conseil communautaire le 13 novembre 2017 a défini les objectifs suivants pour l'élaboration du RLPi :

■ Préserver l'attractivité économique et commerciale sur l'ensemble du territoire tout en veillant à ce que la communication extérieure et l'affichage publicitaire ne soient pas des facteurs de dégradation du cadre de vie et du paysage. Il s'agit de maîtriser le développement des dispositifs publicitaires, notamment :

- sur les entrées de ville du cœur d'agglomération,
- sur les zones d'activités commerciales à enjeux, visibles depuis la rocade ou les nombreux nœuds routiers,
- sur les principaux axes de traversée du territoire,
- dans les zones à vocation résidentielle.

Ce sont des espaces particulièrement stratégiques, étant donné qu'ils sont les vecteurs de première perception du territoire. Une réponse équilibrée entre attractivité commerciale et préservation des paysages devra être apportée.

■ Préserver et mettre en valeur l'environnement des paysages naturels et urbains du territoire, respectant les périmètres environnementaux et urbains spécifiques (nombreux périmètres monuments historiques, sites protégés, trame verte et bleue...) et notamment les 2 sites patrimoniaux remarquables (AVAP de Laval et ZPPAUP de Parné sur Roc).

■ Prendre en compte les spécificités des communes composant le territoire pour adapter la réglementation nationale aux caractéristiques du territoire (commune centre, de première couronne, communes rurales), tout en assurant une harmonisation des règles, notamment le long des axes structurants, afin de renforcer l'identité de l'agglomération lavalloise.

■ Prendre en compte les nouveaux types de dispositifs publicitaires tels, les bâches, le micro affichage, les publicités numériques, les covering grand format...

LES ORIENTATIONS DU RLPi

Compte tenu d'une part des objectifs d'élaboration du RLPi, et d'autre part des enjeux ressortant du diagnostic, il est proposé cinq orientations :

Orientation n°1 : Préserver les paysages naturels et urbains

Orientation n°2 : Valoriser le paysage urbain des centralités

Orientation n°3 : Veiller à la qualité paysagère des zones résidentielles

Orientation n°4 : Accompagner la dynamique commerciale des zones d'activité

Orientation n°5 : Assurer la visibilité des acteurs économiques locaux, tout en préservant la qualité paysagère des principaux axes du territoire

Après cet exposé, le débat sur les orientations du RLPi de Laval Agglomération est ouvert au sein du Conseil municipal.

Les membres du Conseil Municipal souhaitent que la commune d'Ahuillé puisse adopter les modalités de la réglementation nationale afin de conserver la dynamique et l'entité d'un village.

Au vu de ses éléments, aucune remarque n'est apportée au document d'orientation et le conseil municipal indique que la commune d'Ahuillé est peu impactée par la publicité sauvage.

POLE « ANIMATION ENVIRONNEMENT NATURE »

Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'une nouvelle organisation, depuis le 1^{er} février 2018, au sein de Laval Agglomération avec la création du pôle « **Animation Environnement Nature** ».

Cette entité est sous la responsabilité du service Environnement Nature.

Elle permet de :

- **Sensibiliser le plus grand nombre des usagers** autour des thématiques suivantes : la **faune, la flore, la valorisation et la prévention des déchets**
- **Sensibiliser le jeune public** via des animations dans le cadre d'activités périscolaires (soit sur le site de L'Huisserie ou soit sur la commune)

Ces interventions sont gratuites et se déroulent sous forme de jeux, d'ateliers, de sorties (ex: la nature au fil des saisons, le gaspillage alimentaire, la fabrication de papier recyclé...)

Ce pôle peut également accompagner les collectivités dans le montage de projets avec le service concerné.

Madame le Maire indique l'importance de relayer ces informations au service enfance/jeunesse afin de permettre aux enfants et aux animateurs de bénéficier de ces ressources.

2- FINANCES

SOLUTION DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 2018 A 2020

Délibération n° 051-2018

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le budget primitif 2018 a été élaboré et équilibré avec le recours à l'emprunt.

Elle propose que le partenariat financier avec une banque puisse prendre en compte les besoins d'emprunt sur l'année 2018 mais également les besoins liés aux investissements prévisionnels jusqu'à la fin du mandat soit 2020.

Celui-ci servira également aux financements des investissements jusqu'à la fin de mandat, soit 2020.

Afin d'avoir une première appréciation des conditions actuelles d'emprunt, la commune a consulté 4 banques : Crédit Mutuel, Caisse des Dépôts et Consignations, Crédit Agricole et Agence France Locale

Différentes solutions de financements ont pu être abordées par les banques (prêt à taux fixe à échéance constante ou dégressive, Crédit relais à taux fixe en attente de percevoir FCTVA/subventions, Crédit relais dans le cadre d'achat de terrains...)

Les taux actuel pour un prêt sur une durée de 20 ans (estimation non définitive) sont les suivantes :

Banques	Taux
Crédit Mutuel	Entre 1,66% et 1.68% (variable selon la périodicité de remboursement)
Crédit Agricole	1,56%
Agence France Locale	Entre 1,40% et 1,47%
Caisse des Dépôts et Consignations	1,81%

Afin que Madame le Maire puisse présenter des solutions de financement fiables, le Conseil Municipal doit se positionner sur les investissements à venir et le montant à emprunter afin de pouvoir les financer d'ici la fin de mandat.

Les projets et travaux à venir :

Projets/Travaux	Dépenses estimées HT	Subventions estimées	TVA 20%	FCTVA 15%	TOTAL NET
Terrain	158 200				158 200
Participation lotissement	66 411				66 411
Liaison douce RD 251	230 000	119 000	36 000	27 000	120 000
Aménagement RD 545	170 000	101 000	24 000	18 000	75 000
Bar restaurant	421 000	206 000	84 200	63 150	236 050
Travaux TEPCV CEE	45 800	54 696	9160	6 870	-6 609
TOTAL	1 091 411	480 696	153 360	115 020	649 055

Projets non intégrés	Statut
<i>Toiture Ecole</i>	<i>Attente devis</i>
<i>Vestiaire</i>	<i>250 000 €</i>
<i>Maison de santé</i>	<i>Non chiffrée</i>
<i>Chaudière bois</i>	<i>Coût à l'étude</i>

L'estimation prévisionnelle est donc la suivante :

Total investissements TTC	1 244 771
Total subventions + FCTVA	595 716
Dépenses nettes	649 055
Besoin estimé Sept 2019	853 455

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que 2 emprunts s'achèvent en 2018 et 2019 pour un montant total de 27 338€ concernant l'Espace Jeunesse, ainsi qu'en 2021 pour 2500€ pour l'aménagement de la salle multi activités.

L'encours de la dette en 2019 est inférieur à 900 000 € ; en début de mandat, la dette était au-dessus de 1 800 000 €. Les investissements ont été depuis 3 années très maîtrisés.

Un recours à l'emprunt pour 900 K€ à 1 000 K€ porterait la dette au même montant qu'en début de mandat.

En outre, 4 emprunts ont des taux importants (entre 3,98% et 4,79% pour des prêts au Crédit Mutuel et Caisse des Dépôts). Compte-tenu des taux financiers pratiqués actuellement, la collectivité consultera les banques pour renégocier ces taux.

Au vu de ses éléments, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'emprunter, sous réserve de l'aval de la trésorière générale :

- Proposition n°1 : 900 000 € (3 voix POUR)
- Proposition n°2 : 1 000 000 € (9 voix POUR)

1 abstention

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE qu'une consultation soit lancée afin que la collectivité puisse bénéficier d'un prêt à hauteur de 1 000 000 €
- DECIDE que les 4 prêts dont les taux sont importants soient renégociés auprès des banques concernées (Crédit Mutuel et Caisse des Dépôts)
- Le choix de la banque aura lieu lors du Conseil Municipal du 12 juillet prochain

DECISIONS MODIFICATIVES AUX BUDGETS 2018

Délibération n° 052-2018

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de prendre une décision modificative au budget principal 2018 afin de procéder au mandatement de la facture pour les travaux d'aménagement de sécurité routière « Rue de la Gaulerie ».

Cette facture concerne la réalisation d'une signalisation au sol avec emplacements VI et zébra en peinture routière blanche (signallement par balise J11) qui s'élève à 1073.50 €HT, soit 1288.20 €TTC

Ces travaux avait été estimés à 1103.80 €HT, soit 1324.56 €TTC, en investissement (art. 2151 opération 201802)

La prévision budgétaire 2018 s'élève à 1100 €.

Il est donc nécessaire de prévoir une décision modificative afin de procéder au paiement de la facture, faute de crédits budgétaires suffisants.

Madame le Maire présente la décision modificative n°2, comme suit:

Imputation budgétaire	Dénomination	Montant €
2151-201802	Réseaux de voirie – aménagements rue de la Gaulerie	+ 200,00
020	Dépenses imprévues	- 200,00

Après avoir entendu cet exposé,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- ACCEPTE de prendre la décision modificative n°2 comme énoncé ci-dessus :

Imputation budgétaire	Dénomination	Montant €
2151-201802	Réseaux de voirie – aménagements rue de la Gaulerie	+ 200,00
020	Dépenses imprévues	- 200,00

- AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents s'y afférents

Décision Modificative au budget annexe « panneaux photovoltaïques » n°1
Délibération n° 053-2018

Suite aux observations de la Préfecture de la Mayenne en date du 26 juin 2018 concernant le contrôle budgétaire du compte administratif 2017 et du budget primitif 2018 du BP annexe « panneaux photovoltaïques », il a été retenu que 1181,03 € de dépenses réelles prévisionnelles.

Soit une somme inférieure aux prévisions de la collectivité pour définir le montant des dépenses imprévues (chapitre 022), soit 100 € inscrit au BP.

La règle définit par le Code Général des Collectivités Territoriales, précise que le montant des dépenses imprévues, pour chacune des sections (fonctionnement et investissement), ne peut être supérieur à 7,5% du total des dépenses réelles prévisionnelles.

Soit au titre de l'année 2018, il doit être inscrit la somme de 88,57 €

Madame le Maire propose la décision modificative n°1 au budget annexe « Panneaux Photovoltaïques 2018 » suivante:

Imputation budgétaire	Dénomination	Montant en €
022	Dépenses Imprévues	-11.43
61558-011	Autres biens mobiliers	+11.43

Après avoir entendu cet exposé,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- ACCEPTE de prendre la décision modificative n°1 comme énoncé ci-dessus :

Imputation budgétaire	Dénomination	Montant en €
022	Dépenses Imprévues	-11.43
61558-011	Autres biens mobiliers	+11.43

- AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents s'y afférents

COMPLEMENTS SUBVENTIONS ET DOTATIONS 2018

Concours national de la Résistance et de la Déportation destiné aux élèves des collèges et des lycées organisé au niveau départemental et national

Délibération n° 054-2018

Madame le Maire donne lecture d'un courrier, en date du 5 juin 2018, émanant du Comité d'entente des associations de résistance et de déportation de la Mayenne (CEDARD).

Ce comité organise annuellement le concours nationale de la Résistance te de la Déportation afin de transmettre aux jeunes les valeurs qui se rattachent aux principes de la démocratie et des droits de l'Homme et de susciter le souvenir et l'hommage de celles et ceux qui se sont battus pour la France et ses idéaux jusqu'au sacrifice suprême.

28 lauréats sur le département de la Mayenne dont un lauréat de la commune.

A ce titre, un voyage pédagogique de 3 jours (du 27 au 29 août 2018) est organisé, leur permettant de visiter l'ossuaire de Douaumont, le camp de concentration du Struthof en Alsace, le parlement européen de Strasbourg, Colombey les-Deux-Eglises

Le comité organisateur souhaite la participation de tous les lauréats (au nombre de 28) à ce voyage de formation historique et civique en vue de les impliquer dans le déroulement.

Le financement est assuré par le comité d'entente des associations de Résistance et de Déportation de la Mayenne (CEDARD) qui perçoivent des subventions provenant des collectivités locales et associations

Dans ce cadre, une demande de participation auprès de la commune est sollicitée à hauteur de 100 €/lauréat.

Au vu de ses éléments,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE de verser une participation financière de 100 €/lauréat, pour la commune d'Ahuillé : 1 lauréat
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs au versement de cette aide financière auprès du CEDARD

Demande de subvention POLLENIZ - GDON 53

Délibération n° 055-2018

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'appel à cotisation 2018 pour POLLENIZ dans le cadre de la contribution aux financements des GDON de la Mayenne, soit 254,88 €.

Il est rappelé, pour mémoire, que l'appel de cotisation au titre de l'année 2017 s'élevait à 251.89 €.

Une prévision budgétaire de 300 € a été votée au BP2018.

Au vu de ses éléments,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- N'ÉMET aucune objection au versement de l'appel de cotisation 2018 auprès de POLLENIZ

DOTATIONS 2018 :

- Contrat de ruralité – Territoire de Laval Agglo :
Subvention au titre de la réhabilitation du bar/restaurant pour **22 833,12 €**
- Dotation de solidarité communautaire exceptionnelle au titre de 2018 pour **27 100 €**

3- ENFANCE-JEUNESSE

ORGANISATION DE LA RENTREE SCOLAIRE 2018-2019

Madame le Maire fait part de la demande de l'école Suzanne Sens afin de modifier les horaires au titre de la rentrée scolaire 2018-2019 selon les modalités suivantes : Allonger la matinée d'1/4 heure jusqu'à 12h15 au lieu de 12h.

Madame le Maire a sollicité l'avis de la commission enfance/jeunesse, de l'équipe de restauration scolaire. L'avis des différents acteurs est le suivant : afin de respecter le rythme de l'enfant et de permettre à l'équipe de restauration de poursuivre le travail de cohésion entre les enfants des 2 écoles : **non favorable** à l'allongement de la matinée jusqu'à 12h15.

Une alternative est proposée avec un démarrage à 8h45 au lieu de 9h00 pour maintenir le déjeuner en commun dès 12h00 permettant le mixage des enfants des 2 écoles et un meilleur respect du rythme de l'enfant

Faisant suite au conseil d'école du 26 juin, les enseignantes ne sont pas favorables à un démarrage à 8h45 à ce jour mais conserve cet idée pour les années à venir.

Pour l'année scolaire 2018/2019, les horaires de l'école Suzanne Sens seront donc les suivantes :

- Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se joint à l'avis de la Commission Enfance Jeunesse.

VALIDATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Règlement Intérieur du service enfance-jeunesse qui sera distribué auprès des familles avec le dossier d'inscription 2018-2019.

Celui-ci a été validé, en amont, par la commission enfance-jeunesse.

Les grandes orientations du Règlement Intérieur sont les suivantes :

- Reprise du cadre réglementaire
- Fonctionnement du service enfance-jeunesse (en précisant les modalités d'inscription et d'annulation, de paiement...)
- Les règles du bien vivre ensemble (...)

FRANCAS53 : DEVENIR DU PARTENARIAT

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la 1^{ère} convention s'achève le 3 août prochain.

Les FRANCAS de la Mayenne proposent la signature d'une Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) pour une durée de 3 années selon les modalités suivantes :

- Prise en charge de la totalité des activités par les FRANCAS 53 : accueil périscolaire, pause méridienne, mercredi loisirs, vacances scolaires, animation jeunes, chantiers argent de poche
- Facturation des prestations auprès des familles et encaissement réalisés par les FRANCAS 53
- Encaissement des aides financières de la CAF et MSA par les FRANCAS 53
- Rémunération du poste de directeur ALSH et des saisonniers pendant les vacances,
- Prise en charge du matériel pédagogique et des activités vacances (transport, frais de séjours ...)
- Utilisation des structures communales : locaux, équipements et matériels

Il resterait à charge de la commune les agents permanents titulaires.

Le participation financière prévisionnelle sollicitée par les Francas auprès de la commune s'élèverait à 60 000 €/an environ, révisable chaque année en fonction du coût réel d'exploitation.

Une présentation de la CPO par les Francas53 sera réalisée le 4 juillet 2018 auprès de la commission enfance jeunesse.

En parallèle, Madame le Maire a lancé une offre d'emploi pour le recrutement d'un coordinateur Enfance/Jeunesse, dans l'éventualité où le Conseil Municipal ne donnerait pas suite à la proposition des FRANCAS de la Mayenne.

La décision sera prise lors du prochain conseil municipal fixé le 12 juillet.

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES : BILAN 2017

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le bilan de l'activité du relais d'assistantes maternelles au titre de l'année 2017.

Celui-ci revient sur :

- Temps forts 2017: Carnaval en février 2017 - Chasse aux œufs le 06/04 à Montigné - Balade musicale du 04/07 au Château de la Roche et ses alentours à Ahuillé - Portes ouvertes à Nuillé sur Vicoin le 1^{er}/07 + à Ahuillé le 23/09 – Motricité à Montigné le 19/10 et à Ahuillé le 20/10 – Goûter de Noël à Montigné le 21 décembre
- Projets 2018: Réaménagements du RAM de Montigné – Renouvellement de la plaquette RAM – Formation continue des assistantes maternelles et de l'animatrice RAM – séances de psychomotricité – projets intergénérationnels sur Ahuillé et Montigné – Fête de la musique le 25/06 – animation de Noël avec Pascal Pertron – grand pique-nique intercommunal des RAM à Bonchamps le 21 juin
- Actions renforcées de communication auprès des parents, de futurs parents, d'élus et envers les professionnels
- Actions renforcée avec les séances de motricité auprès des petits, des assistantes maternelles ainsi que la mise en place de formation continue (...)

Le Relais Assistantes Maternelles (RAM) a une capacité d'accueil sur 3 structures de 133 places (39 places pour Nuillé sur Vicoin – 42 places sur Montigné le Brillant et 52 places sur Ahuillé).

Pour la commune d'Ahuillé, 810 enfants ont fréquenté régulièrement les temps récréatifs et d'éveil.

Madame le Maire rappelle que l'agrément du RAM arrive à échéance au 31 décembre 2018 : mise en œuvre d'un comité de pilotage partenarial intercommunal
1^{ère} réunion en présence de la CAF 53 le 5 juillet 2018 de 19h30 à 21h : la commission enfance jeunesse a été conviée.

Le bilan 2017 du RAM sera transmis auprès des élus du Conseil Municipal.

4- PERSONNEL COMMUNAL

PROJET DE FORMATION AU TITRE DU CPF

Madame le Maire donne lecture d'un courrier en date du 30 mai 2018 émanant d'un agent de la collectivité concernant une demande de formation en sophrologie dans le cadre d'un projet personnel, au titre du CPF (Compte Personnel de Formation).

Suite à entretien avec Madame le Maire, l'agent a détaillé cette formation comme suit :

- Formation de 8 mois (soit 320h) pour un coût de 3 900 €,
- Temps de formation essentiellement les mercredis et week-end,
- Participation obligatoire à 3 séminaires (du 29/01/2019 au 01/02/2019 – du 19 au 22/03/2019 et du 14 au 17/05/2019) représentant 6 jours d'absences sur le temps de travail,
- Demande d'utilisation de son compte personnel de formation (CPF) : droits acquis par l'agent = 123 heures,
- Demande de participation financière.

Madame le Maire revient sur les démarches à effectuer par l'agent auprès de sa collectivité, dans le cadre d'une demande CPF :

- l'agent doit faire une demande par écrit en précisant son projet d'évolution professionnelle : le formulaire d'utilisation au titre du CPF a été transmis à l'agent.

La formation doit se dérouler en priorité sur le temps de travail

L'employeur a 2 mois pour notifier sa décision et la motiver en cas de refus.

Le Conseil Municipal se prononcera lors d'une prochaine séance dès qu'il aura tous les éléments en vue de statuer sur cette décision.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'un aménagement d'horaires d'un agent à temps non complet intervenant à l'école afin de lui permettre de poursuivre son activité complémentaire « yoga ».

5- TRAVAUX BATIMENTS

CHOIX DU PRESTATAIRE POUR TRAVAUX DE TOITURE LOGEMENT ET BATIMENTS COMMUNAUX

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les modalités concernant les travaux d'opérations d'économie d'énergie via le changement de menuiseries extérieures et isolation des plafonds dans le cadre du TEPCV CEE.

Une 1^{ère} consultation a été lancée le 24 mai 2018 avec remise des offres le 20 juin 2018.
L'ouverture des plis s'est déroulée le 22 juin 2018.

Conclusion : 9 retraits du marché et 4 offres remises (Ets Lancelin de Louverné – Miroiterie Schultz de St Berthevin – BL Création d'Ahuillé et Ets Dupré d'Ahuillé)

Les offres ne correspondant pas aux critères et modalités définies dans le CCTP (cahier des charges techniques particulières) ce qui aurait pour incidence l'impossibilité pour la collectivité de prétendre à la subvention de 54 K€ de Laval agglomération, le marché a été déclaré infructueux.

Dans ces conditions et sur conseil de M. LANDRE, conseiller en énergie, Madame le Maire avec la commission d'appel d'offres a proposé de relancer le marché sur la base de menuiseries bois au lieu d'aluminium pour les 2 bâtiments (mairie et école), matériau qui permettra d'atteindre les coefficients d'isolation attendus par les normes TEPCV CEE.

Relance du marché le 25 juin 2018 avec une remise des offres le 11 juillet 2018 – 12h

Ouverture des plis le 12 juillet 2018 – 9h30

PRESENTATION DES TRAVAUX EN COURS

LOCATIF SITUE 2 RUE DU GENERAL DE GAULLE :

- Pose de gouttière et de dessous de toit : Choix de l'entreprise
Toiture Meignan 4523,38 € HT / JBDH 4665,80 € HT
Entreprise retenue : Toiture Meignan Ahuillé pour 4523.38 € HT
- Remplacement de la porte de garage par équipe technique communale.

MAISON PAROISSIALE :

- Pose de couverture en appuis de fenêtre : Choix de l'entreprise
Toiture Meignan 465 € HT / JBDH 219 € HT
Entreprise retenue : JBDH Ahuillé pour 219 € HT

LOCATIF SITUE 23 RUE QUERUAU LAMERIE : étude en cours pour le logement du RDC

LOCATIF SITUE 53 RUE DE CONCISE (PROPRIETE DU CCAS)

Réfection complète de l'appartement (durée du chantier estimée à 2 mois) réalisé par des entreprises et équipe technique pour partie. Budget prévisionnel de 10.000 € HT

LOGEMENT 49 RUE DE CONCISE (PROPRIETE DU CCAS)

Pose d'une douche, isolation du rampant au niveau de l'escalier du grenier et porte d'accès, porte d'entrée des communs (durée du chantier : 15 jours)

DIVERS PETITS TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS DIFFERENTS LOCAUX COMMUNAUX

PEINTURE LOCAL CYCLO réalisée par équipe technique + journée citoyenne

PEINTURE VESTIAIRES SALLE DES SPORTS réalisée par équipe technique (vacances octobre avec le soutien des jeunes des chantiers argent poche)

RENOVATION SANITAIRES MAIRIE : à réaliser par équipe technique a partir du mois de novembre

6- LOTISSEMENT L'OREE DES CHAMPS

AVANCEMENT DES TRAVAUX ET VENTE DES PARCELLES

- Fin de la 1^{ère} tranche des travaux de voirie
- En cours :
 - Déplacement d'une canalisation eau potable
 - Plateforme containers enterrés : mise en service en septembre 2018 (réunion publique prévue le 11/09)
 - Plantations en bordure et bassin d'orage

CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE ENTRE SA PROVIVA ET LA COMMUNE D'AHUILLE

Délibération n° 056-2018

- Madame le Maire présente au Conseil Municipal la convention de participation financière entre SA PROVIVA et la commune d'Ahuillé.
Cette convention répartie entre les 2 entités les modalités de participation financière ainsi que la clé de répartition en fonction des travaux réalisés, définies comme suit :
 - Participation communale pour 66 412,89 € au titre de :
 - Création nouvelle voie rue de Perrette
 - Aménagement plateforme de containers enterrés
 - Aménagement du carrefour sur la RD 251
 - Eclairage public de la voirie principale
 - Création d'un poste électrique ENEDIS (transformateur)
 - Participation SA PROVIVA pour 5 260,56 € au titre de :
 - Etude de diagnostic du site
 - Inventaire des zones humides
 - Relevé topographique
 - Faisabilité des travaux et estimatif

Au vu de ses éléments,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette convention de participation financière entre SA PROVIVA et la Commune D'Ahuillé

Situation des ventes au lotissement l'Orée des Champs :

- 20 parcelles vendues - 17 permis de déposés
- Moyenne d'âge des futurs propriétaires de 31 ans
- Origine : St Berthevin, Louverné, Villiers Charlemagne, Courbeveille, Laval, Ahuillé (3)

7- PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PARTIELLE DE PERSONNEL VIA LA COMMUNE DE CHANGE

Délibération n° 057-2018

Lors d'un précédent Conseil Municipal, Madame le Maire avait évoqué la mise en œuvre du plan communal de sauvegarde et la rencontre courant janvier 2018, d'un des agents de la Commune de Changé qui avait élaboré ce document dans différentes communes du territoire de Laval Agglomération.

Dans ce cadre, Madame le Maire présente au Conseil Municipal la convention de mise à disposition d'un agent de la commune de Changé pour la réalisation et la rédaction du plan communal de sauvegarde, qui propose les modalités suivantes :

- présence 1 jour hebdomadaire: le mardi essentiellement (8h/semaine)
- durée de 3 mois (septembre a novembre 2018) = 104h
- à compter du 1^{er} septembre 2018
- prise de congés, autorisations d'absences sur accord des 2 collectivités.

La rémunération de l'agent sera à la charge de la collectivité soit 2 030,17 € pour les 3 mois. Une prolongation de la convention pourra être possible au-delà des 3 mois pour la même durée en tenant compte de la révision de la masse salariale sur l'indice connu à l'instant « T »

Il pourra être mis fin à la convention sur demande de l'agent ou de la collectivité d'accueil en respectant un préavis d'un mois.

Au vu de ces éléments,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- ACCEPTE les termes de la convention de mise à disposition d'un agent de la commune de Changé
- ACCEPTE la mise en œuvre du Plan Commune de Sauvegarde avec le concours de l'agent de la commune de Changé, à compter du mois de septembre 2018
- DIT que les dépenses afférentes à cette mise à disposition ont été prévues au budget primitif 2018
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents s'y afférents.

8- DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS OCTROYEES A MADAME LE MAIRE

URBANISME : DROIT DE PREEMPTION URBAIN

N° enregistr.	Réception	Réf. cadastrales	Surface	Lieu	Décision
2018-008	02/06/2018	C2008	05a40ca	Orée des Champs lot N°24	Renonciation
2018-009	08/06/2018	C1992	05a66ca	Orée des Champs lot N°8	Renonciation
2018-010	08/06/2018	C1991	05a66ca	Orée des Champs lot N°7	Renonciation
2018-011	08/06/2018	C1998	05a07ca	Orée des Champs lot N°14	Renonciation
2018-012	09/06/2018	C2000	05a48ca	Orée des Champs lot N°16	Renonciation
2018-013	12/06/2018	C0980	05a63ca	20 rue Flandres Dunkerque	Renonciation

DECISION MODIFICATIVE N°1 PRISE PAR CERTIFICAT ADMINISTRATIF DU MAIRE

Madame le Maire complète la délibération n°036/2018 concernant les anomalies budgétaires
« BP commune » relevées par la TP
Une décision modificative n°1 a été prise selon les modalités suivantes :

Section de fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
Article	Dénomination	Montant	Article	Dénomination	Montant
675-042	Valeurs comptables des immo. cédées	-63 317	775-77	Produits des cessions immob.	-14 900
			7761-042	Différences sur les réalisations des cessions	-48 417
			7788-042	Produits exceptionnels divers	-2 450
			7788-77	Produits exceptionnels divers	2 450
Total		-63 317	Total		-63 317

Section investissement

DEPENSES			RECETTES		
Article	Dénomination	Montant	Article	Dénomination	Montant
192	+/- values sur cessions	-48 417	024	Produits des cessions	- 48 417
2121-041	Plantations d'arbustes et arbres	-4 880			
2121-040	Plantations d'arbustes et arbres	4 880			
21311-041	Hôtel de Ville	-2 900			
21311-040	Hôtel de Ville	2 900			
21312-041	Bâtiments scolaires	-2 000			
21312-040	Bâtiments scolaires	2 000			
2138-041	Autres constructions	- 500			
2138-040	Autres constructions	500			
21538-041	Autres réseaux	-1 320			
21538-040	Autres réseaux	1 320			
Total		-48 417	Total		-48 417

9- BIBLIOTHEQUE

ORGANISATION DES TACHES BENEVOLES / AGENT COMMUNAL

Géraldine BRICIER, membre de la commission culture, présente le rapport de la réunion du 30 mai 2018 avec les bénévoles de la bibliothèque :

- Mise en réseau des bibliothèques : travail supplémentaire important des bénévoles lié à l'appropriation du nouveau logiciel et la nouvelle gestion, au tri et à la recherche des livres lors de prêts, au désherbage des ouvrages,
- Regret des bénévoles quant au manque de temps pour la création d'animations et d'évènements car le temps n'est pas suffisant
- Temps de présence de l'équipe de bénévoles et des 2 nouveaux responsables depuis septembre 2017 estimé à 1 199h au lieu de 1 026h l'année précédente

La demande des bénévoles de la bibliothèque est la suivante, considérant la professionnalisation nécessitée par la nouvelle organisation en réseau :

- *Recruter un professionnel sur la base d'un équivalent de 0,88 ETP*
- *Demander la création d'un emploi de bibliothécaire intercommunal auprès de Laval Agglo*

Madame le Maire fait part de son échange avec Didier PILLON, conseiller communautaire en charge notamment de la lecture publique et de la possibilité d'une aide financière jusqu'à 5 ans par la DRAC (direction régionale des affaires culturelles) dans le cadre d'un emploi.

Madame le Maire évoque également la piste d'embauche d'un service civique.

Roger BOILEAU avec la commission culture se charge d'explorer les conditions de ces dispositifs. La prochaine réunion est fixée le 9 juillet prochain. Un retour des propositions lors d'un prochain conseil municipal

Autres propositions évoquées par les bénévoles :

- Mise en place d'un arbre à livres à la Salle Lemonnier Dubourg : explorer la possibilité d'exploiter l'ancienne cabine téléphonique, projet pouvant être co-construit avec les chantiers argent de poche ou lors de la journée citoyenne du 29 septembre.

10- ASSOCIATION COMMUNALE

COMITE D'ANIMATION

Délibération n° 058-2018

Madame le Maire évoque auprès Conseil Municipal une demande exceptionnelle du Comité d'animation, compte-tenu des conditions climatiques, durant la fête communale lors du week-end des 9 et 10 juin 2018.

Le Comité d'Animation souhaiterait :

- Bénéficier de la gratuité pour la mise à disposition de la salle des Lavandières
- La prise en charge des frais inhérents au coffret électrique (coffret provisoire EDF) par la collectivité

Etant donné les conditions exceptionnelles liées aux intempéries survenues lors de la fête communale du 09 et 10 juin 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE que la mise à disposition de la salle des Lavandières pour la fête communale du 09 et 10 juin 2018, à titre gratuit, auprès du Comité d'Animation
- ACCEPTE la prise en charge par la commune des frais inhérents à la pose d'un coffret électrique provisoire pour la fête communale
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents s'y afférents

Départ de Mme Ellen RAVE-BARBEDETTE à 23h55

11- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Ecole de la 2^{nde} chance** : Intervention pendant 2 jours dans la maison appartenant anciennement à Madame Goisbault et dans le terrain de l'Orée de Perrette afin d'assurer l'entretien des espaces verts – Nouvelle intervention sollicitée le mercredi 11 juillet 2018 pour la poursuite des travaux.
La municipalité renouvelle ses remerciements auprès des jeunes de l'école de la seconde chance et des deux encadrants pour le beau travail réalisé. Les habitants du Lotissement de l'Orée de Perrette sont également satisfaits de cette intervention.
- Remerciement de Mr Guillaume Chevrollier et d'Elisabeth DOISNEAU pour l'envoi du bulletin municipal
- Rencontre des représentants des comités de jumelage Souabe-Mayenne et des communes jumelées avec la Souabe: le 20 juin 2018 ; Myriam Cousin-Manceau a représenté la commune.
- Demande du **Centre Français d'Exploitation du Droit de Copie (CFC)** pour la souscription à la licence d'autorisation CIPro Villes et Intercommunalités
 - Organisme qui autorise la réalisation et la diffusion de copies d'articles de presse et de pages de livres
 - SACEM : délivre des autorisations pour la reproduction et la représentation d'œuvres musicales
 - Toute diffusion de copies d'œuvres protégées doit donner lieu à autorisation préalable et au versement d'une redevance
 - Coût pour la commune (base sur le nombre d'agents présents au 1^{er} janvier de l'année N) : 350 € HT
 - Le montant de la redevance 2018 sera réduit de moitié.

Madame le Maire Indique l'importance de respecter ce droit de diffusion et indique qu'une information sera réalisée auprès des services municipaux. Compte-tenu des besoins exprimés, il pourrait être proposé au conseil municipal l'acquittement de la redevance.

- **Situation de l'emploi** sur le territoire d'Ahuillé au 31 mars 2018 : 34 demandeurs d'emploi de catégorie A dont 18 femmes, 3 jeunes de moins de 26 ans et 9 demandeurs longue durée.
Ces chiffres seront présentés au prochain CCAS.
- Demande de **reconnaissance de catastrophe naturelle** pour le département de la Mayenne (lors des intempéries du mois de juin 2018)
Aide financière débloquée d'environ 1 M€ pour accompagner les communes impactées par les intempéries auprès de la Région des Pays de la Loire = Fonds Régional d'Urgence. Modalités d'attribution votées en juillet prochain
- **Repas de fin d'année au restaurant scolaire** le 6 juillet à 12h15 sous forme de pique-nique géant : les élus intéressés doivent se faire connaître auprès de Marie-Ange – apporter son pique-nique.
- **Election Jurés d'assise** le jeudi 5 juillet à 16h00 : séance publique
- **Commission d'appel d'offres** : remplacement de Valérie DUROY par Myriam MANCEAU COUSIN

- **Commission travaux et commission voirie** : remplacement de Valérie DUROY à pourvoir

- **Comité de jumelage**

Démission de Marie-Anne Coutances du poste de Présidente.

Catherine FOURNIER, Vice-Présidente, assure l'intérim jusqu'à la prochaine Assemblée Générale

D'autres membres du bureau pourraient ne pas renouveler leur mandat.

Réunion du 27 juin pour la préparation de l'accueil des allemands du 30 mai au 2 juin 2019 (Week-end de l'ascension)

- **Bulletin Municipal** : Réunion de la commission le lundi 3 juillet, diffusion prévue fin août
- **Conseil d'école** : Remerciements auprès de Maurice AUBRY et équipe technique pour les différentes interventions au cours de l'année scolaire

AGENDA

26/06/2018	20:30	Conseil d'Ecole Suzanne Sens
29/06/2018	20:30	AG Tennis
29/06/2018	19:00	Fête de la musique
29/06/2018	20:00	Rando fraîcheur
04/07/2018	20 :00	Soirée théâtre Ecole Suzanne Sens
05/07/2018	13:30	Ouverture des plis Maîtrise d'œuvre Liaison douce et aménagement routier
05/07/2018	16:00	Election jurés d'assise
06/07/2018	12:15	repas de fin d'année scolaire
07/07/2018	13:30	Concours pétanque tennis
12/07/2018	09:30	Ouverture des plis Travaux liés au TEPCV CEE
12/07/2018	20:30	Conseil Municipal

Fin de la séance : 00h20

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS ADOPTEES

Délibération n° 050-2018 –

LAVAL AGGLOMERATION : Elaboration du RLPi (Règlement Local de Publicité Intercommunale) - Orientations

Délibération n° 051-2018 –

FINANCES : Solution de financement des investissements 2018 à 2020

Délibération n° 052-2018 –

FINANCES : Décision modificative n°2 au Budget Principal 2018

Délibération n° 053-2018 –

FINANCES : Décision Modificative n°1 au budget Panneaux Photovoltaïques 2018

Délibération n° 054-2018

FINANCES : Concours national de la Résistance et de la Déportation destiné aux élèves des collèges et des lycées organisé au niveau départemental et national

Délibération n° 055-2018

FINANCES : Demande de subvention POLLENIZ – GDON 53

Délibération n° 056-2018

LOTISSEMENT L'OREE DES CHAMPS : Convention de participation financière entre SA PROVIVA et la commune d'Ahuillé

Délibération n° 057-2018

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE : Convention de mise à disposition partielle de personnel via la commune de Changé

Délibération n° 058-2018

ASSOCIATION COMMUNALE : Prise en charge de certains frais lors de la fête communale par la commune

Séance du 28 Juin 2018
Délibérations prises de
n°050 à 058/2018

NOM	PRENOM	SIGNATURE
Christelle	REILLON	
Olivier	RICOU	
Nadège	CHESNEAU	
Sylvie	LANDELLE	
Roger	BOILEAU	POUVOIR
Maurice	AUBRY	
Agnès	PLANCHARD	
Myriam	COUSIN- MANCEAU	
Ellen	BARBEDETTE- RAVE	
Claudius	BROCHARD	EXCUSE
Laurent	AILLERIE	
Géraldine	BRICIER	
Maud	VINCHON- FAUCHER	
Damien	GUERET	POUVOIR